PROJET DE COURRIER INFORMANT L’AGENT DE L’ENGAGEMENT D’UNE PROCEDURE DE LICENCIEMENT POUR SUPPRESSION DE POSTE :

A………..le…..

*Coordonnées de l’agent*

**Envoi en recommandé avec accusé de réception**

**Objet** : Engagement d’une procédure de licenciement pour suppression de poste – convocation à l’entretien préalable et préavis

Madame, Monsieur

Suite à une évolution des besoins de notre collectivité au regard des nécessités de service, nous avons souhaitez modifier ………………… *(indiquer l’élément du contrat qui devait être modifié, par exemple votre durée de service ou votre lieu d’affectation)*, qui est un élément substantiel de votre contrat.

Par courrier/courriel reçu dans nos services le …….., vous avez refusé cette modification substantielle de votre contrat.

Par délibération du …..…, prise après avis du Comité Technique, le Conseil municipal/communautaire/syndical a acté la suppression de votre poste à compter du …….., du fait de …………………………………*(énoncer les éléments ayant entrainer la nécessité de supprimer le poste)*.

Compte tenu de ces éléments et conformément aux dispositions de la règlementation en vigueur, et notamment de l’article 39-3 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, je vous informe que j’engage à votre encontre une procédure de licenciement pour suppression de poste.

Conformément aux dispositions du décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l’application de l’article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 39-2 et suivants, vous avez droit :

* à la communication de votre dossier individuel *(préciser les modalités de communication : en mairie, à quelles heures (conseillé de prévoir plusieurs créneaux) et auprès de qui cette communication est faite ; prévoir un procès-verbal de communication du dossier le cas échéant ; cette consultation peut se faire jusqu’à la veille de la prise de la décision)*
* à la présentation d’observations,

Ce droit à communication s’étend également à toute pièce sur laquelle l’autorité territoriale entend fonder sa décision, même si elle ne figure pas dans le dossier individuel.

Dans la mesure où j’envisage de vous licencier, je vous convoque à **un entretien préalable** conformément aux dispositions de l’article 42 du décret n° 88-145 du 15 février 1988, le ……………… *(si convocation envoyée par la poste : à fixer au moins 3 semaines à compter de la date d’envoi de ce courrier par la poste car il faut obligatoirement respecter un délai de 5 jours ouvrables entre la réception de ce courrier et l’entretien préalable ; si remise en main propre prévoir une date à + 6/7 jours)* à ……….h *(indiquer l’heure)* à …………………*(indiquer l’adresse).*

*Le cas échéant, pour les agents dit « protégé » :* Dans la mesure où vous êtes représentant du personnel au sein de ............. (CCP, CAP, CST…), je vous informe que cet entretien aura lieu après que la Commission Consultative Paritaire compétente ait émis un avis sur mon projet de décision de licenciement conformément à la réglementation en vigueur. Pour votre information, je saisis la Commission Consultative Paritaire rattachée au centre de Gestion d’Eure-et-Loir dont la prochaine séance est programmée le ......

Lors de cet entretien, je vous présenterai plus amplement les motifs précis qui justifient ma décision de mettre fin à notre collaboration, ainsi que les modalités précises de mise en œuvre de votre éventuel reclassement. Vous pourrez me faire part de vos observations éventuelles, et consulter votre dossier individuel si vous ne l’avez pas déjà consulté.

En outre, je vous informe que vous avez la possibilité de vous faire assister par toute personne de votre choix pour l'entretien préalable.

Conformément aux dispositions des articles 43 à 49 du décret n° 88-145 du 15 février 1988, une indemnité de licenciement vous sera versée si vous remplissez les conditions fixées par la réglementation. Vous pourrez également prétendre, sous réserve de remplir les conditions, à bénéficier des allocations chômage.

Je vous informe que la date d’effet de ce licenciement, si je décide de le prononcer, tiendra compte de vos droits à congés annuels restant à courir et du délai de préavis réglementaire.

Sachez que vous pouvez à tout moment demander par écrit à renoncer au bénéfice du préavis afin d’être licencié plus rapidement.

Enfin, une fois la demande de reclassement formulée, vous pourrez également décider à tout moment renoncer à votre demande de reclassement.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

QUALITE DU SIGNATAIRE

NOM ET PRENOM